

Communiqué de presse

Annecy, le 10.11.2015

Procédure arbitrale initiée par un constructeur de poids lourds à l'encontre de NTN-SNR ROULEMENTS

En novembre 2012, une procédure arbitrale a été initiée par l'un de nos clients sur son propre territoire, pour des dommages allégués sur leurs moteurs, qui résulteraient du fonctionnement de roulements fournis par nos soins.

Le tribunal a décidé de condamner NTN-SNR à payer des dommages-intérêts à ce constructeur pour un montant de plusieurs dizaines de millions d'Euros.

NTN-SNR fait le constat que ses arguments et démonstrations n'ont globalement pas été entendus et pris en compte par le tribunal arbitral, et ne partage de ce fait pas leurs conclusions car les analyses techniques avancées devant le tribunal visaient à démontrer que les produits proposés par NTN-SNR répondaient aux fonctionnalités demandées par son client.

NTN-SNR réfléchit aujourd'hui sur les suites à donner à cette condamnation mais peut assurer qu'il continuera à fournir ses autres clients avec les exigences de qualité et de service qui lui sont habituelles.

* * *

NTN-SNR ROULEMENTS fait partie de NTN Corporation, 3^{ème} groupe mondial de roulements et assure le management et le développement de toutes les activités NTN pour l'Europe, l'Amérique du Sud, l'Afrique et le Moyen-Orient. Acteur majeur en tant que concepteur, développeur et fabricant de roulements automobiles, industriels et aéronautiques, NTN-SNR ROULEMENTS développe également des services et des solutions de maintenance et propose ainsi une offre globale. NTN-SNR ROULEMENTS emploie 4113 personnes et possède 9 sites de production en Europe et au Brésil et 23 agences commerciales réparties sur tout le globe.

CONTACT PRESSE : Florence Mièvre-Tissot - +33 (0) 4 50 65 33 92 – florence.mievre@ntn-snr.fr